

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 11 mai 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10 et 11 mai 2017

2017 DAE 185 Subvention (2.900 euros) à l'union des commerçants, industriels, artisans et prestataires de services du 7^e arrondissement - UCIAP 7e - pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2016 (7e).

Mme Olivia POLSKI, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 25 avril 2017, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'union des commerçants, industriels, artisans et prestataires de services du 7^e arrondissement - UCIAP 7e - (7e) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2016 ;

Vu l'avis du conseil du 7^e arrondissement, en date du 25 avril 2017 ;

Sur le rapport présenté par Madame Olivia POLSKI, au nom de la 1^{re} commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 2.900 euros est attribuée à l'union des commerçants, industriels, artisans et prestataires de services du 7^e arrondissement - UCIAP 7e - située 7, rue Duvivier (7e) (9826 - 2017-05975) pour la mise en place d'illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2016. Cette subvention a été arrêtée sur la base de dépenses prévisionnelles évaluées à 33.000 euros.

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant de 2.900 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2017 de la Ville de Paris chapitre 65, fonction 94, nature 6574, ligne VF55004, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO